

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 19 février 2021

COVID-19 : bilan de la vaccination

→ La situation sanitaire dans le département :

- taux d'incidence : 124,20 pour 100 000 habitants sur le département pour une moyenne de 151,70 pour 100 000 habitants au niveau régional
- taux de positivité : 5,60 % dans le Cher pour une moyenne de 6,00 % au niveau régional

→ Au 17 février 2021 :

- **16 886 personnes ont reçu un premier vaccin,**
- **5397 personnes ont reçu la seconde injection.**

→ Pour rappel, les personnes concernées par la vaccination sont :

- les personnes âgées dépendantes résidant en établissements et les professionnels de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 ;
- les professionnels libéraux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19, qui exercent en établissement ou en ville ;
- les sapeurs pompiers ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans autonomes (depuis le 18 janvier 2021) ;
- les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement (depuis le 18 janvier 2021).

→ Les centres de vaccination permanents : Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère, Saint-Satur et Sancoins.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, selon l'une des modalités suivantes :

- **une plateforme téléphonique régionale** ouverte de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi :
0 805 021 400 (numéro vert gratuit)
- **une plateforme téléphonique nationale** ouverte 7 jours/7 :
0 800 009 110 (numéro vert gratuit)
- **par internet, sur le site : www.sante.fr**

Dans ces 6 centres de vaccination permanents, **6113 rendez-vous sont programmés pour les 15 prochains jours** (du 22 février au 7 mars 2021 inclus).

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

→ **À partir du 25 février 2021, les personnes de 50 à 64 ans inclus, atteintes de comorbidités, pourront se faire vacciner par les médecins de ville avec le vaccin AstraZeneca.**

→ **Les centres de vaccination temporaires :**

- 13 et 14 février 2021 : **200 personnes vaccinées** aux centres de vaccination temporaire de Lignières et Touchay
- 14 février 2021 : **100 personnes vaccinées** au centre de vaccination temporaire de Neuvy-sur-Barangeon
- du 15 au 17 février 2021 : **250 personnes vaccinées** au centre de vaccination temporaire de Mehun-sur-Yèvre

→ **Les centres de vaccination temporaires à venir :**

- Chateaufort les 20 et 21 février 2021
- Avord et Baugy les 20 et 21 février 2021
- Les Aix-d'Angillon les 20 et 21 février 2021
- Sancergues les 25, 26 et 27 février 2021
- Levet les 13 et 14 mars 2021
- Saint-Florent-sur-Cher : date à définir

Ces centres de vaccinations provisoires sont exclusivement dédiés aux personnes peu ou pas mobiles. Les personnes concernées pourront s'inscrire dans le cadre des procédures arrêtées avec les mairies.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX